

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du 25 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-cinq novembre à 17 heures 30 minutes, la commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale de VIOLAY s'est réunie dans le lieu ordinaire de ses séances à la Mairie, sous la présidence de Mme CHAVEROT Véronique, Maire, Présidente du Conseil d'Administration et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents :

M. SERRAILLE Michel	Mme ESCOFET Dany
Mme COLLON Colette	Mr POMMIER Philippe
M. PALAIS Jean-Claude	Mme VIAL Simone
M. JACQUEMOT Jean-Paul	

Absents excusés : M. POIRON Jean-Pierre Pouvoir à Mme CHAVEROT Véronique

Secrétaire de séance : Mme COLLON Colette

Objet EHPAD– Réf : 2025.03.01
Embauche d'un agent social en cdd à temps complet.

Madame la Présidente explique à l'assemblée qu'un poste d'agent social à temps complet a été créé au 1^{er} janvier 2021 et à la suite du départ de l'agent il convient de le pourvoir au 1^{er} janvier 2026.

Vu la déclaration de vacance du poste enregistrée sous le n° V042241203000129 ;

Suite à l'annonce publiée dans la bourse de l'emploi, le directeur de l'E.H.P.A.D n'a reçu aucune candidature satisfaisante.

Madame la Présidente propose en conséquence de pourvoir cet emploi par le biais d'un contrat à durée déterminée d'une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2026.

L'agent recruté sera rémunéré au 4^{ème} échelon du grade d'agent soit à l'indice brut 371 indice majoré 369.

Elle invite l'assemblée à se prononcer sur cette question.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- DECIDE d'embaucher un agent social sur un contrat à durée déterminée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2026 aux conditions susnommées ;
- - DIT que les crédits correspondants seront inscrits chaque année au chapitre 012 du budget.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-264210220-20251125-20250305-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/12/2025
Publication : 18/12/2025
Pour l'autorité compétente par délégation

Le secrétaire de séance,
Colette COLLON

VIOLAY, le 3 décembre 2025
La Présidente,
42780
CHAVEROT Véronique
Pour le Maire,
L'Adjoint

Conformément aux dispositions de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités territoriales, la date de publication sur le site internet de la commune attestée est le 18/12/2025

Madame la Présidente

- Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de LYON situé au 184 rue Duguesclin, 69433 LYON Cédex 03, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux service de l'Etat, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr